

Chers clients, chers amis, chers collègues,
Dear customers, friends, colleagues,

Voici notre newsletter n°127 du mois de juillet/août 2023. Toute l'équipe **EXPERTOX** vous souhaite une bonne lecture.
Here is our 127th newsletter of July/Augustus 2023. The entire EXPERTOX team wishes you a good reading.

IFRA : Notification du 51^{ème} amendement

Le 30 juin 2023, l'International Fragrance Association (IFRA) a annoncé la notification de la 51^e modification des normes. Cet amendement comprend l'introduction de 48 nouveaux standards, dont l'interdiction du 3-Acetyl-2,5-diméthylfuran en raison de ses propriétés potentiellement génotoxiques. En outre, 11 standards existants ont été révisés. Des dates d'implémentation ont été publiées :

Pour les nouveaux produits, l'interdiction du 3-Acetyl-2,5-diméthylfuran entrera en vigueur le 30 août 2023, tandis que les autres modifications seront appliquées à partir du 30 mars 2024.

Pour les produits déjà existants, l'interdiction du 3-Acetyl-2,5-diméthylfuran sera mise en place le 30 juillet 2024, tandis que les autres modifications entreront en vigueur à partir du 30 octobre 2025.

[Source : GUIDANCE FOR THE USE OF IFRA STANDARDS, IFRA 30/06/2023].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

IFRA: Notification of the 51st Amendment

On June 30, 2023, the International Fragrance Association (IFRA) announced the notification of the 51st amendment to the standards. This amendment includes the introduction of 48 new standards, including the prohibition of 3-Acetyl-2,5-dimethylfuran due to its potentially genotoxic properties. Additionally, 11 existing standards have been revised. Implementation dates have been published:

For new products, the prohibition of 3-Acetyl-2,5-dimethylfuran will come into effect on August 30, 2023, while the other modifications will be applied starting from March 30, 2024.

For existing products, the prohibition of 3-Acetyl-2,5-dimethylfuran will be implemented on July 30, 2024, while the other modifications will take effect from October 30, 2025.

[Source: GUIDANCE FOR THE USE OF IFRA STANDARDS, IFRA 30/06/2023].

Point vert : le Conseil d'Etat annule l'Arrêté du 30 novembre 2020

Dans sa décision du 30 juin le Conseil d'Etat annule l'Arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux signalétiques et marquages pouvant induire une confusion sur la règle de tri, ce qui constitue un jugement en faveur de Green Dot et PRO Europe. Le symbole pourra désormais être utilisé sans frais ni restrictions. La raison de cette décision est le manquement des autorités françaises à notifier la Commission européenne concernant la législation proposée.

Cette réglementation aurait imposé des charges supplémentaires aux entreprises fournissant des produits emballés à la France.

[Source : Décision du 30 juin 2023 du Conseil d'état annulant l'Arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux signalétiques et marquages pouvant induire une confusion sur la règle de tri].

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

Green Dot: The Council of State cancels the Order of November 30, 2020.

In its decision of June 30, the Council of State annulled the Order of November 30, 2020, concerning labels and markings that could confuse waste separation rules, which constitutes a judgment in favor of Green Dot and PRO Europe. The symbol can now be used without any fees or restrictions. The reason for this decision is the failure of French authorities to notify the European Commission about the proposed legislation. This regulation would have imposed additional burdens on companies supplying packaged products to France.

[Source : Décision du 30 juin 2023 du Conseil d'état annulant l'Arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux signalétiques et marquages pouvant induire une confusion sur la règle de tri].

Quels dangers cachent les antimicrobiens pour notre santé ? Focus sur le triclosan

Durant la période de COVID-19, une utilisation massive de désinfectants a été observée. Le triclosan est l'un des agents antimicrobiens utilisés dans les produits cosmétiques, les dentifrices et les désinfectants [1].

Le Comité Scientifique Européen (SCCS) émet un avis scientifique quant à l'utilisation du triclosan suite à des préoccupations liées aux éventuelles propriétés perturbatrices du système endocrinien. Conformément à cet avis, selon le règlement cosmétique (EU) n°1223/2009, l'utilisation du triclosan en tant que conservateur est considérée comme sûre à une concentration de 0,3% pour les dentifrices notamment et de 0,2% pour les bains de bouche. Cette utilisation est autorisée pour les adultes et les enfants âgés de 6 mois à 18 ans [2].

Chez EXPERTO, nous accordons une importance primordiale à garantir la sécurité du consommateur. Nous sommes équipés pour vous accompagner grâce à nos méthodes d'analyses chromatographiques et de dosage de substances telles que les actifs ou les impuretés. Notre objectif est de vous assurer que le consommateur reste satisfait et confiant quant à la qualité de vos produits.

For our English-speaking customers, friends, colleagues,

What dangers do antimicrobials pose to our health?

During the COVID-19 period, a widespread use of disinfectants has been observed. Triclosan is one of the antimicrobial agents used in cosmetic products, toothpaste, and disinfectants [1].

The European Scientific Committee (SCCS) issues a scientific opinion regarding the use of triclosan due to concerns about potential endocrine disrupting properties. According to this opinion, in accordance with cosmetic regulation (EU) No. 1223/2009, the use of triclosan as a preservative is considered safe at a concentration of 0.3% in toothpaste and 0.2% in mouthwashes. This usage is permitted for adults and children aged 6 months to 18 years [2].

At EXPERTO, we place paramount importance on ensuring consumer safety. Equipped with chromatographic analysis and substance quantification methods for actives and impurities, our goal is to ensure that consumers remain satisfied and confident in the quality of your products.

Vous souhaitez nous rencontrer ?



Nous serons présents au Forum de l'innovation et des affaires concernant la santé en France le 18 et 19 septembre 2023 à Paris.

COSMETIC360
week®

Nous serons présents au salon COSMETIC 360 les 18 & 19 octobre à Paris.



Nous serons exposants au salon CFIC les 21 & 22 novembre à Lyon

Nouveautés et Publications/ News and publications

ARTICLES PARUS

- Content-container interactions for recycled/bio-sourced packaging, Mathilde AGRON, Romane MABILOTTE, Marine GUILLAUME, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY - Annales de falsification 997 1er semestre 2023 p.60-67.
- Les huiles en cosmétiques : Bienfaits cutanés et mécanismes sous-jacents Florence SABOURIN, Lona GUILLEMIN, Marine GUILLAUME, Dr. Stephane PIRNAY. Industries Cosmétiques n° 38 - juin 2023 p.39-40.
- Le complément alimentaire, une denrée réglementée et surveillée- Chimie & compagnies N°15- juin 2023 Justine POISSON, Lona GUILLEMIN, Dr Stephane PIRNAY
- La fermentation cosmétique : ingrédients issus de la chimie verte, alternative durable aux ingrédients dérivés de la pétrochimie - EXPERTOX fil d'actualité de skinobs le 4 juin 2023
- L'évaluation écotoxicologique par les nouvelles approches méthodologiques en cosmétique et produits de grande consommation – EXPERTOX fil d'actualité de skinobs le 4 mai 2023
- Article international: Study of the impurities present in the substances of cosmetic products – journal Eléonore COUTURE, Lona GUILLEMIN, Stephane PIRNAY- March, 2023

PASSAGE TELE

- Interview du Dr Stephane PIRNAY sur BFM TV concernant les crèmes solaires le mercredi 07 juin 2023
- Passage du Dr Stephane PIRNAY sur France 5, Magasine de la Santé concernant les potentiels effets toxiques des plantes le 1er mai 2023

PARTICIPATION SALONS / SEMINAIRES

- Participation au séminaire sur la réglementation des Cosmétiques en Israël le mercredi 24 mai 2023 – Dr Stephane PIRNAY & Marine GUILLAUME